



## Conférence générale

37<sup>e</sup> session, Paris 2013

# 37 C

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

37 C/42  
10 juillet 2013  
Original anglais

Point 10.2 de l'ordre du jour provisoire

### **Demande d'admission d'Anguilla en qualité de Membre associé de l'UNESCO**

1. La Directrice générale a reçu du Secrétaire d'État aux affaires étrangères et au Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. William Hague, une lettre datée du 25 avril 2013 demandant, au nom d'Anguilla, l'admission de ce territoire en qualité de Membre associé de l'Organisation.

La lettre est libellée comme suit :

« Madame la Directrice générale,

Le Ministre principal d'Anguilla, M. Hubert Hughes, a sollicité l'aide du Gouvernement du Royaume-Uni pour qu'Anguilla devienne Membre associé de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Anguilla est un territoire d'outre-mer britannique dont les relations internationales relèvent de la responsabilité du Gouvernement du Royaume-Uni.

Le Gouvernement du Royaume-Uni a accepté d'appuyer la demande d'Anguilla, qui souhaite resserrer ses liens avec l'UNESCO. Par conséquent, en vertu de l'article II.3 de l'Acte constitutif de l'UNESCO, je souhaiterais demander l'admission d'Anguilla en qualité de Membre associé de l'Organisation.

Conformément à l'article 99, alinéa 2, du Règlement intérieur de la Conférence générale de l'UNESCO, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en tant que pays responsable de la conduite des relations internationales d'Anguilla, s'engage, au nom d'Anguilla, à remplir les obligations découlant de l'Acte constitutif et à verser les contributions financières assignées par la Conférence générale à Anguilla.

En ce qui concerne les modalités pratiques, veuillez noter que les coûts afférents à l'admission d'Anguilla comme Membre associé de l'UNESCO seront pris en charge par le Gouvernement d'Anguilla. Je crois savoir que le Ministre principal d'Anguilla vous a déjà écrit directement pour confirmer que le Gouvernement d'Anguilla est disposé à veiller au respect

de l'Acte constitutif de l'UNESCO et à s'acquitter des obligations liées au statut de Membre associé.

J'espère qu'il sera possible de confirmer l'admission d'Anguilla en qualité de Membre associé de l'UNESCO à la prochaine session de la Conférence générale, en novembre 2013.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, les assurances de ma très haute considération.

[signé]

M. William Hague »

2. Anguilla est un territoire dont les relations internationales relèvent de la responsabilité du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et la présente demande est formulée conformément à une requête du Gouvernement d'Anguilla adressée au Gouvernement du Royaume-Uni. Le Royaume-Uni est un État membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

3. La Directrice générale constate que les conditions prévues dans les textes pertinents (article II.3 de l'Acte constitutif et article 99.2 du Règlement intérieur de la Conférence générale) pour que la demande présentée par le Royaume-Uni soit recevable sont remplies.

4. Conformément à l'article II.3 de l'Acte constitutif, il appartient à la Conférence générale de se prononcer sur l'admission d'Anguilla comme Membre associé. En vertu de l'article II.3 de l'Acte constitutif et de l'article 85.1 (b) du Règlement intérieur de la Conférence générale, la majorité des deux tiers des membres présents et votants est requise en la matière. En cas d'admission, Anguilla deviendrait le neuvième Membre associé de l'UNESCO.